

Affaire suivie par : Jean Luc VACHELARD,
Président

direction@brioudesudauvergne.fr

Objet : Réponses aux contributions N° 43 à 44 déposées sur le registre dématérialisé enquête Publique Pole Viande

Contribution N°44 déposée le 17 juin 2026 à 05h37

Le pôle viande est inscrit au Schéma Départemental des abattoirs qui prévoit deux abattoirs publics en Haute Loire eu égard aux besoins de la zone d'élevage, de l'aire de chalandise de ces équipements ce qui ne fait qu'aucune des structures actuelles n'est concurrentielle l'une de l'autre.

Ces éléments ont été démontrés dans les différents audits réalisés par la collectivité avant de concrétiser son projet et réaffirmés au niveau national en 2023 avec la stratégie nationale concernant les abattoirs.

En raison des difficultés conjoncturelles importantes auxquelles fait face le secteur des abattoirs, l'État a engagé une méthode d'action collective associant les acteurs professionnels et les collectivités territoriales pour construire une stratégie territorialisée de gestion des abattoirs de boucherie au bénéfice des filières d'élevage.

Les abattoirs ont un rôle majeur dans les filières animales et dans la chaîne alimentaire en ce sens qu'ils constituent un point de passage obligatoire pour les animaux de rente dont la viande est livrée à la consommation. Pourvoyeurs de services et d'emplois, ils constituent des acteurs essentiels de l'économie de nos régions.

Le contexte actuel des filières d'élevage est marqué par une décapitalisation plus marquée ces derniers mois, combinée à une augmentation du coût de l'énergie et à l'inflation. Cette conjoncture est susceptible de menacer la pérennité des abattoirs de boucherie les plus fragiles.

Ce contexte appelle à réagir en anticipation pour préserver le maillage pertinent au niveau de chaque territoire et ainsi garantir la pérennité de nos filières d'élevage.

Le ministre chargé de l'agriculture a ainsi souhaité impulser une approche territorialisée de gestion des abattoirs de boucherie.

Cette démarche, initiée en collaboration avec les filières professionnelles et les collectivités territoriales, se décline en quatre axes :

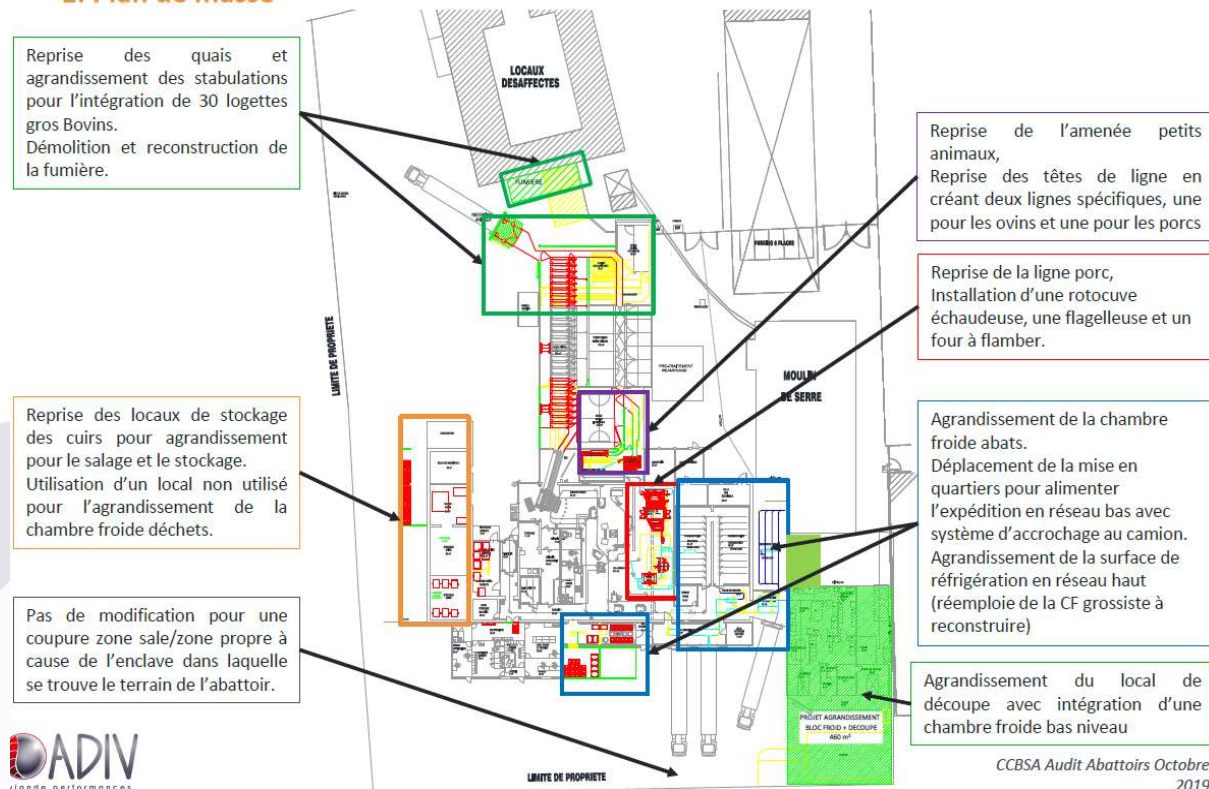
- Le premier axe consiste à interroger dans chaque région l'adéquation entre le besoin et l'offre en matière d'outils d'abattage, tant sur le court terme que le moyen et long terme, pour ensuite identifier les axes d'amélioration et d'adaptation pertinents par bassins.
- Le deuxième axe vise à développer une méthodologie harmonisée permettant d'évaluer les forces et les faiblesses d'un abattoir de boucherie. Les problématiques susceptibles d'impacter la viabilité d'un abattoir sont, en effet, de diverses natures : enjeux sanitaires, enjeux de protection animale, équilibre financier, gouvernance et direction de l'abattoir, stratégie d'entreprise, etc.
- Le troisième axe vise au recensement dans un document unique des outils mobilisables par les différents acteurs pour accompagner les établissements en difficultés sur les plans économique et sanitaire.
- Le quatrième axe consiste à améliorer la synergie existante entre les différents services de l'État au bénéfice de l'accompagnement des abattoirs.

Le pôle viande de Brioude s'inscrit donc totalement dans cette stratégie nationale et a été reconnue à ce titre et bénéficie donc d'un total soutien de l'Etat et d'une aide financière notamment de 1 200 000€.

Le réaménagement sur le site actuel a été longuement étudié en termes d'avantages et d'inconvénients fonctionnelles, environnementaux et financiers.

1. Scénario 1 : Réaménagement sur le site existant

1. Plan de masse



Les conclusions ont été défavorables concernant le scénario de reconstruction sur le site pour les raisons principales suivantes :

- Des contraintes en termes d'environnement avec la présence de plusieurs tiers à proximité dans le périmètre des 100 m qui pourraient à terme se traduire par la nécessité de mettre en place des mesures compensatoires de réduction des nuisances eu égard à la réglementation IPCE qui ne serait plus respectée.
- La saturation du terrain à l'aval de l'abattoir existant ne permet plus de développer l'outil et ne permet pas le respect de toutes les normes actuelles en matière notamment de distribution du secteur sale et propre
- Même réaménagées, certaines fonctions resteront non optimales vis-à-vis d'un outil reconstruit à neuf : hauteur de la manutention aérienne de la ligne bovine, solution de stockage des déchets en benne, circulation des animaux au niveau de stabulations
- Le coût du réaménagement est conditionné à des travaux complexes nécessitant un phasage précis et de surcoûts possibles en lien avec l'organisation des moyens à mettre en œuvre par les entreprises.
- Une mise à l'arrêt de l'activité fortement préjudiciable pendant certaines phases de travaux
- Un niveau de subventionnement possible plus faible

Concernant le montage juridique, il repose bien sur le modèle d'un partenariat public privé avec un partage des risques entre la collectivité et les utilisateurs regroupés au sein d'une SCIC qui a en charge d'investir sur ses fonds propres pour la construction d'un atelier de découpe, son équipement ainsi que le renouvellement des process de l'abattoir public.

La société SCIC Pole Viande Brivadois portera les investissements relatifs aux équipements (process,...) et assurera l'exploitation de l'abattoir, de l'atelier de découpe et de l'atelier de transformation. Le capital de cette structure est détenu pour partie par :

- ☑ Les principaux usagers et toutes parties prenantes privées assimilables à des PME,
- ☑ La CCBSA (minoritaire),
- ☑ des Fédérations ou des structures collectives (agricoles, bouchers,)



Jean Luc VACHELARD